

VILLE DE



F R E S N E S

S U R - E S C A U T

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Introduction :

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une délibération.

Aussi, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année à venir tout en précisant certains points particuliers tels que la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

Ce rapport, justifié par l'obligation de maîtrise des finances publiques doit désormais comprendre, en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 (1) :

- les orientations budgétaires, évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision de dépenses et de recettes
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée, et les perspectives pour le projet de budget.

Il n'est pas prévu de formalisme particulier quant à sa présentation. De manière à permettre une comparaison avec les années précédentes, le présent document reprendra une présentation en majeure partie similaire.

Publiée au Journal officiel du 23 janvier dernier, la loi de programmation des finances publiques (LFPF) introduit de nouvelles obligations pour les collectivités concernées par le débat d'orientations budgétaires (DOB), et pas seulement celles visées par le dispositif de contractualisation. L'article 13 dispose ainsi que les collectivités devront présenter les objectifs d'évolution.

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans les conditions de présentation des documents budgétaires soumis au vote, l'adjonction d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette présentation, ainsi que le ROB préalablement débattu lors de la séance du DOB, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune.

Pour la parfaite information des élus et dans l'intérêt du débat, la commune a décidé de communiquer l'intégralité de ce document à l'ensemble du conseil municipal dans les délais légaux.

Le débat d'orientation budgétaire répond aux obligations légales :

- La tenue d'un débat d'orientation est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants ;
- Le débat doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget primitif;
- Le débat n'a aucun caractère décisionnel ;
- Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le présent rapport établi au titre de l'exercice 2018 permet d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette, et de l'endettement.

La présentation du ROB est l'occasion pour la majorité municipale de réaffirmer sa volonté de mener une politique de gestion saine des deniers publics, pour se donner les moyens de poursuivre les investissements nécessaires à l'attractivité et à la dynamique de notre territoire.

Pour bien souligner la constance de cette volonté, il convient donc, après avoir rappelé la conjoncture actuelle d'effectuer une rétrospective sur la situation financière de la commune (I).

Dans un second temps nous ferons le point sur l'année écoulée (II),

Et, nous aborderons les perspectives pour l'année 2018 (III).

I – Conjoncture et situation financière

A) La conjoncture et ses impacts

1- Les objectifs financiers affichés du nouveau quinquennat

La préparation du Budget Primitif est impactée cette année, par un contexte national conditionné par les objectifs du nouveau quinquennat présidentiel, le renouvellement de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

2- Trois objectifs majeurs :

Le gouvernement conduit une politique budgétaire poursuivant simultanément trois objectifs majeurs :

- Le redressement durable des comptes publics caractérisé par la baisse de la dépense publique,
- L'amélioration de la sincérité du budget et des comptes,
- La transformation en profondeur des politiques publiques.

Ce sont des axes que la commune emprunte déjà depuis plusieurs années.

Outre la Loi de Finance pour 2018, le Parlement a également adopté la Loi de Programmation des Finance publiques (LPFP) 2018-2022. Cette loi fixe un cadre pluriannuel à la trajectoire des finances publiques, déclinée au travers d'objectifs chiffrés sur la période.

Le gouvernement prévoit une croissance du PIB de 1,7% et une inflation de 1% cette année et l'an prochain.

Souhaitant sortir au plus vite de la procédure européenne de déficit excessif, le gouvernement se fixe les objectifs majeurs suivants d'ici 2022 :

3- Une trajectoire ambitieuse de redressement des comptes publics...

L'article 3 de la LPFP 2018 2022 fixe les objectifs de réduction du déficit et de baisse de la dette publique (en point de PIB) suivants :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public (en points PIB)	-2,9	-2,8	-2,9	-1,5	-0,9	-0,3
Dette des administrations publiques (en points de PIB)	96,7	96,9	97,1	96,1	94,2	91,4

...et des collectivités associées à l'effort de redressement pour 13Md€

L'article 13 prévoit que « les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique » au travers d'un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement. Afin d'atteindre cet objectif de 13Md€ la loi prévoit un mécanisme de **contractualisation** entre l'État et les collectivités, notamment les communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont supérieures à 60 M€ en 2016.

Cet objectif est fixé à +1,2% par an sur la période, en valeur et à périmètre constant. L'inflation est comprise dans ce taux de progression, ce qui signifie que si l'inflation française est de 1,5%, les dépenses des collectivités concernées devront diminuer de 0,3%.

Les prévisions budgétaires 2018 pour notre commune tendront à respecter cette limite d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de +1,2%.

Ces collectivités les plus importantes verront également leur ratio de désendettement placé sous surveillance.

4- Transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

La loi de finances apporte diverses modifications aux dotations, dont la fin notable de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP).

Depuis 2014, les collectivités (régions, départements, villes et EPCI) participent à l'objectif de réduction du déficit de l'Etat via une baisse de leurs dotations. Cette mesure a grandement impacté la dotation forfaitaire (DF) des communes. Le plan d'économie lancé par la mandature Hollande, a lissé la contribution (CRFP) sur quatre exercices comptables. Ainsi, sur la période 2014-2017, les collectivités auront vu leurs dotations progressivement réduites. Cela a permis au gouvernement de réaliser une économie totale de 11,5 milliards d'euros.

a- Les dotations :

- Après 3 ans de baisse nette de l'ordre de 9,3 millions d'euros, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisée en 2018 (de 30,86 à 30,987 milliards d'euros). Les autres dotations aux collectivités locales sont pratiquement figées.
- Avec la fin de la CRFP, le gouvernement a fait le choix de moins abonder les dotations de péréquation verticale. La DSU se voit ainsi augmenter de 110M€ et la DSR de 90M€ (contre 180M€ chacune en 2017).
- La DETR ou dotation d'équipement des territoires ruraux a bénéficié quant à elle d'un abondement de 50M€, pour une enveloppe totale de 996 millions € en 2018
- La Dotation de la politique de la ville demeure au même niveau ;
- L'article 157 de la Loi de Finances crée une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), qui pérennise les enveloppes exceptionnelles de soutien à l'investissement mises à en place depuis 2016 dans le contexte de réduction des dotations.

En 2018 des crédits à hauteur de 665M€ sont prévus, afin de soutenir les projets portés par les communes et les EPCI. Une première enveloppe de 615M€ concerne les grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et EPCI (soutien de projets tels que la rénovation thermique, la mise aux normes et sécurisation des établissements publics, le développement du numérique, la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires...).

Une seconde enveloppe de 50M€ est consacrée à l'attribution de subventions supplémentaires aux collectivités qui se sont engagées dans le cadre d'un contrat conclu avec le préfet de Région, afin de maîtriser leurs dépenses de fonctionnement au sein d'un projet de modernisation.

– Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui s'élevait à 780 millions en 2015, de 1 milliard en 2016 et 2017, demeurera à 1 milliard d'euros. Pour notre commune il représente 161 379 € en 2017, soit 9856 € de moins qu'en 2016. Il devrait rester stable en 2018.

b- Autres mesures de financement de l'enveloppe normée des dotations :

- La suppression la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP), ce qui représente 3068€ pour Fresnes en 2017
- Un écrêtement de 14% des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) versés par les départements à discrétion aux communes, cette dotation représentant 101 218€ pour Fresnes en 2017.

5- La réforme de la Taxe d'habitation

Aux termes de l'article 5 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, la mise en place progressive d'un nouveau dégrèvement de la taxe d'habitation d'ici 2020 pour 80 % de la population, est une mesure phare du gouvernement qui suscite l'inquiétude des élus.

Cette réforme débiterait par une première baisse de 30% en 2018, représentant un coût de 3 milliards d'euros, puis le dégrèvement serait de 65% (6,6 milliards d'euros) en 2019, et enfin 100% (10,1 milliards d'euros) en 2020.

Pour notre commune, qui compte 2 949 "foyers TH", ce sont 1 906 foyers fiscaux qui seront ainsi exonérés en 2020 s'ajoutant aux 835 foyers exonérés ou ayant une TH nulle. Le taux de foyers exonérés atteindra 92,95% de la part communale.

En revanche, les services fiscaux nous confirment qu'il n'est pas possible de fournir le taux des foyers bénéficiaires du dégrèvement dès 2018.

L'impact en terme de produit fiscal est de 1 221 703 €.

La compensation annoncée est intégrale pour la première année, mais la réflexion en cours sur la réforme de la fiscalité prouve bien le contexte d'incertitude pour l'avenir, incertitude qui est grande quant à toujours disposer des leviers nécessaires à la réalisation de nos opérations.

6- Des bases fiscales de locaux d'habitation désormais adossées à l'inflation constatée

Jusqu'en 2016, le coefficient de revalorisation des bases fiscales correspondait à la prévision d'inflation française présentée dans le PLF. En 2017 le gouvernement a retenu l'inflation constatée en octobre, soit 0,4% (ou 1,004).

L'article 99 de la LFi 2017 (article 1518 du CGI), a instauré à compter de 2018 une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux d'habitation en fonction du dernier taux d'inflation constaté. Ce taux d'inflation sera calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

Ainsi, le coefficient qui sera appliqué en 2018 s'élèvera à 1,012, soit une augmentation des bases de 1,2%.

A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

7- Les autres mesures :

a- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA),

Ce remboursement aux collectivités d'une partie de la TVA (Taux en vigueur : 16,404%) de leurs investissements (et depuis 2016 de leurs dépenses d'entretien des équipements), va connaître une réforme aux fins d'automatisation de la procédure qui sera mise en application à compter de 2019.

Encore une fois, il va falloir s'adapter.

b- Rétablissement d'un jour de carence dans la fonction publique

Dans l'objectif de « concourir à résorber les absences pour raison de santé de courte durée dans les administrations publiques », la LFi instaure un jour de carence pour les agents de la fonction publique. Ainsi, « les agents publics civils et militaires en congé de maladie ne bénéficient du maintien de leur traitement ou de leur rémunération, ou du versement de prestations en espèces par l'employeur qu'à compter du deuxième jour de ce congé. »

c- Hausse de la CSG et dispositif de compensation

d- Suppression des emplois aidés en 2018 : transformation en Parcours Emplois

Compétences

Très utilisés par les collectivités, les emplois aidés avaient déjà vu leur nombre diminuer en 2017 (310 000). Ils sont supprimés en 2018.

La création du dispositif des « Parcours emplois Compétences » (200 000) en 2018.

Un taux de prise en charge de 30 à 60% (60% pour les candidats en QPV)

Tous ces éléments impactent le budget et la situation financière de la commune.

B) Impacts financiers de la conjoncture et situation financière de la commune

1) Les impacts financiers

a- La dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation Solidarité Rurale, la Dotation Solidarité Urbaine, la Dotation Nationale de Péréquation

Estimations 2018 ci-dessous issues du rapport Finance Active, à prendre avec beaucoup de prudence.

Dotations :

Tableau d'information pour DF	2014	2015	2016	2017	Estimations 2018
Dotation forfaitaire	1 581 012 €	1 436 540 €	1 286 338 €	1 213 064 €	1 215 601 €
dotation de solidarité rurale	138 373 €	166 622 €	192 516 €	241 962 €	266 720 €
Dotation de solidarité urbaine	343 035 €	343 035 €	343 035 €	402 421 €	439 828 €
Dotation nationale de péréquation	198 556 €	173 676 €	181 221 €	178 674 €	180 959 €
TOTAL	2 260 976 €	2 119 873 €	2 003 110 €	2 036 121 €	2 103 108 €

Total 2014 x 5ans = 11 304 880 €

Total perçu ou à percevoir 2014 à 2018 = 10 523 188€

Différence : - 781 692€

b- Les dispositifs de financement

La situation de nos opérations au sein des dispositifs de financement est fonction des priorités de nos partenaires, en permanente évolution, et des changements de politique qui viennent parfois remettre en cause des dossiers déclarés éligibles.

Possibilités de financement :

- Le fonds destiné à la sécurisation des bâtiments scolaires (ministère de l'intérieur) en attente d'une nouvelle circulaire;
- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été mobilisée en 2017 pour les châssis de l'école Pierre et Marie Curie et le sera en 2018 pour le dojo (Etat)
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local est notifiée pour l'école Langevin (Etat). La nouvelle circulaire nous est parvenue, nous étudions la possibilité d'émarger à nouveau.
- Le fond départemental ciblant les « projets territoriaux structurants » est sollicité pour le dojo et pourrait l'être pour le terrain synthétique.
- Le CNDS (pour le dojo, dossier en cours)
- Les subventions T.E.P.C.V. (Territoires à énergie positive pour la croissance verte) en collaboration avec le Syndicat du Parc Régional et la communauté d'agglomération, (achat d'un véhicule électrique, châssis de l'école Pierre et Marie Curie en 2017 ; chaudière, châssis école Pasteur en 2018)

Si certains financements ci-dessus ne sont pas encore assurés, nous pouvons d'autre part compter sur un soutien fort de la communauté d'agglomération pour l'ingénierie et à travers les fonds et dotation :

c- Les soutiens de la communauté d'agglomération

L'ingénierie:

La communauté d'agglomération met à disposition de la commune une équipe d'ingénierie performante qui nous permet de porter des dossiers tels que l'entrée de ville «Soult», le PNRQAD (square du 19 mars, rue de la Marine, rue de l'Escaut), l'ITI (Cités Hardy Ballanger, les programmes ORI (Opération de Restauration Immobilière), l'OPAH - RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain), l'étude la rue Jean Jaurès, l'opération Ravalements de façades, le soutien TEPCV, le château des Douaniers.....

Les fonds, dotation et participation:

- Le Fonds de soutien aux investissements communaux (FSIC) : **619 000 €**
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : **67 771 €**
- La participation aux travaux de l'entrée de Ville (Soult) : **300 000 €**
- Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) : **161379 €**
- La Communauté d'Agglomération nous reverse également chaque année l'Attribution de Compensation de la taxe professionnelle (ACTP) qui est figée depuis 2001 : **806 523 €**

Ces éléments, en lien avec la politique menée par la commune en termes de fonctionnement et d'investissement, ont un impact sur sa situation financière et notamment sur la dette, l'épargne et plus globalement les ratios :

2) Situation financière de la commune : rétrospective, dette, épargne nette et brute, ratios

a-Rétrospective

Le dynamisme des grandes masses financières :

Ce tableau présente l'évolution des masses financières

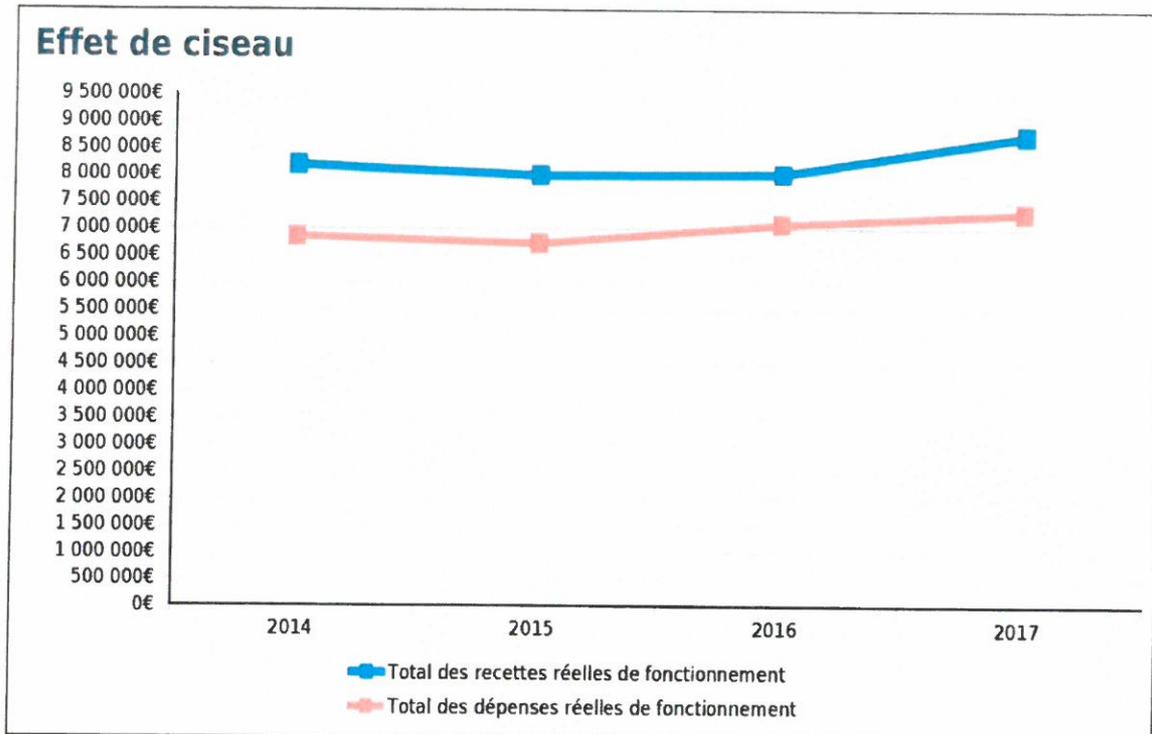
	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	8 179 084	7 992 723	8 013 482	8 735 434
Dépenses de fonctionnement	6 851 679	6 737 165	7 090 033	7 305 288
dont intérêts de la dette	321 164	304 670	287 404	269 330
Recettes d'investissement	1 590 623	1 160 980	1 054 933	1 186 723
dont emprunts souscrits	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	1 350 554	1 941 141	3 383 848	1 944 991
dont capital de la dette	399 310	438 595	410 086	405 759
dont Equipement	948 517	1 502 516	2 124 117	1 273 924

Evolution :

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	2,22%	6,80%
Dépenses de fonctionnement	2,16%	6,62%
Recettes d'investissement	-9,30%	-25,39%
Dépenses d'investissement	12,93%	44,01%

L'effet de ciseau :

Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.



b- La Dette

La nature de la dette :

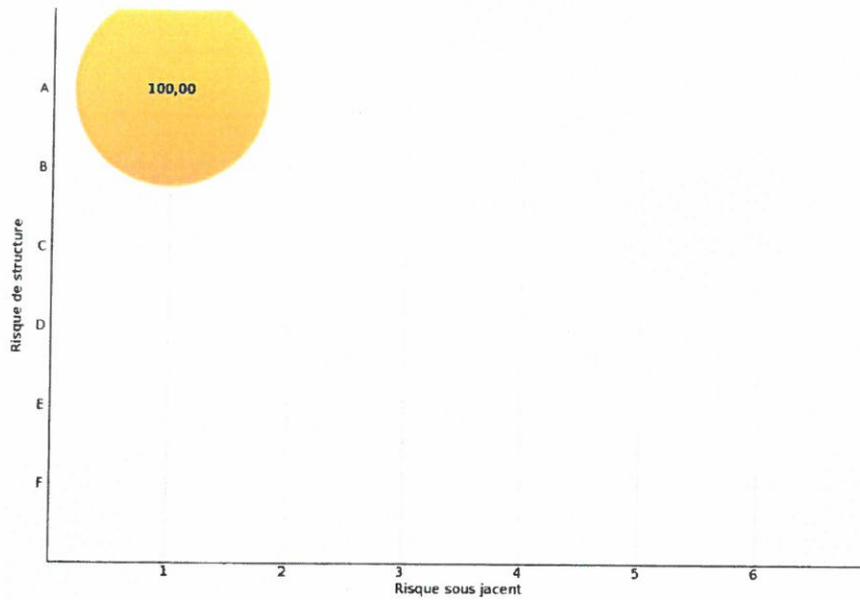
Il est important de souligner que la commune a toujours été vigilante quant à la nature de ses emprunts. Dans ce sens, nous n'avons contracté aucun emprunt à risque et nos taux ont toujours été négociés dans l'intérêt de la collectivité.

- L'encours de la dette de la ville de FRESNES-SUR-ESCAUT s'élève au 31 décembre 2017 à 5 589 695€.

- La renégociation des contrats n'est pas envisagée, au vu des conditions stipulées
- L'évolution de l'encours des emprunts continue à tendre vers la baisse.

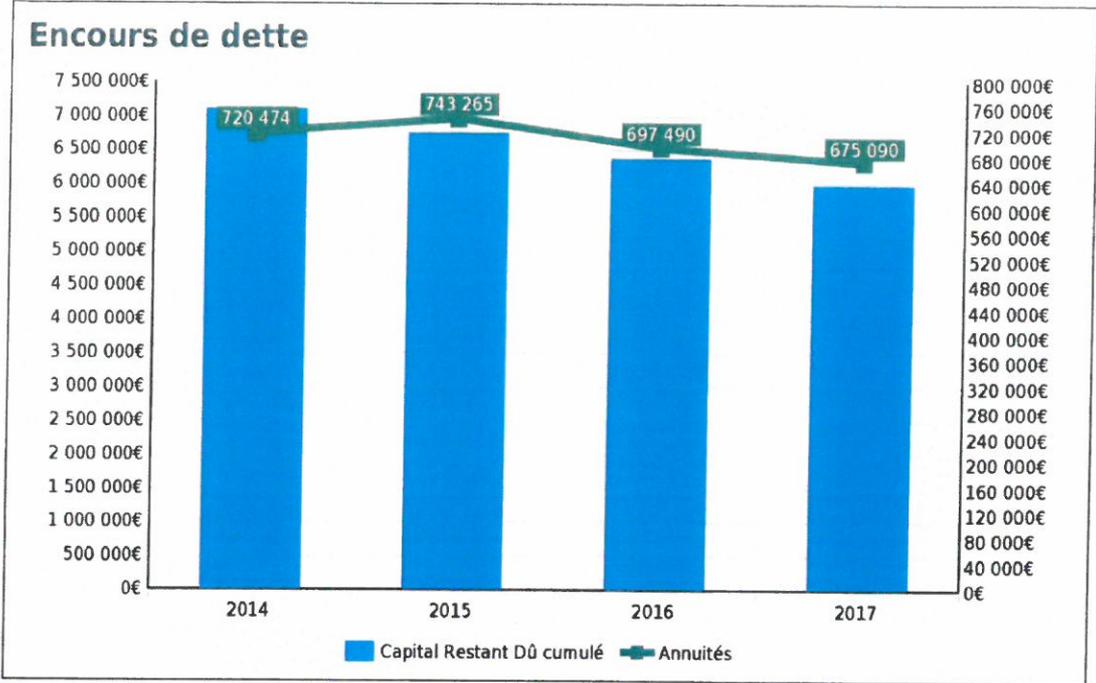
100% emprunts à taux fixe = Risque faible

Dette selon la charte de bonne conduite

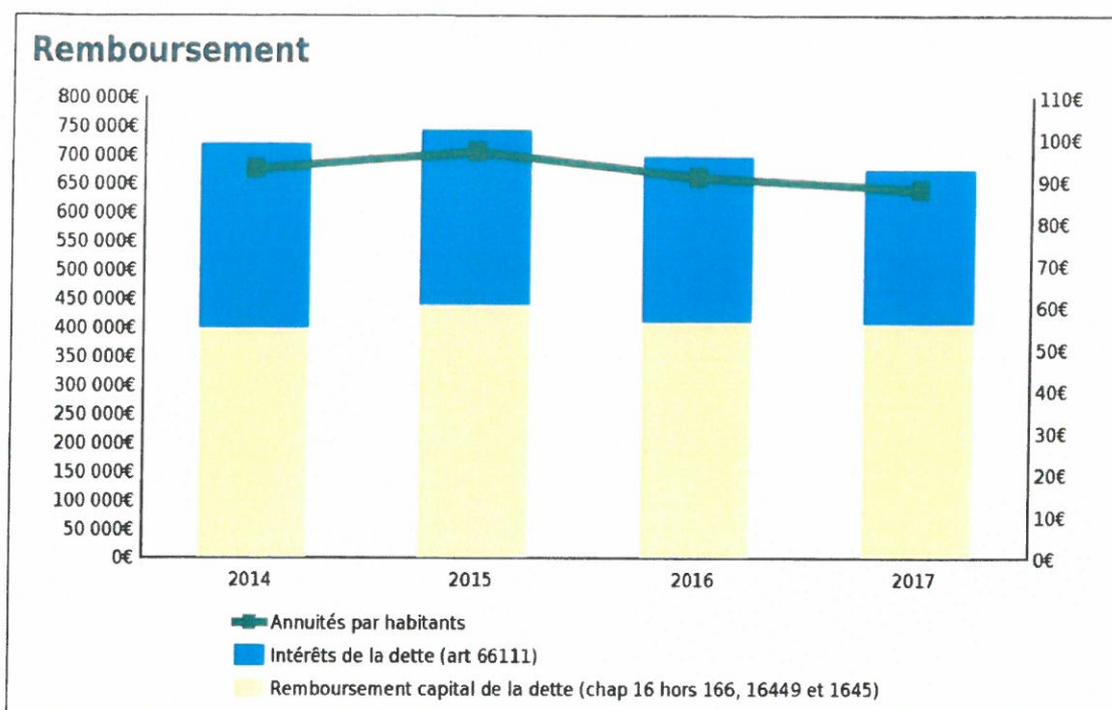


LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT : En cours de dette et annuité :

	2014	2015	2016	2017
Capital Restant Dû (au 01/01)	7 107 485	6 753 559	6 383 140	5 995 455
Evolution en %	-5,88 %	-4,98 %	-5,48 %	-6,07 %
Annuités	720 474	743 265	697 490	675 090



Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



Le ratio de désendettement :

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

	2014	2015	2016	2017
Ratio de désendettement	5,9 ans	5,1 ans	8,5 ans	5,8 ans

Le ratio de désendettement suit l'évolution de l'épargne brute

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans (source Lettre des Finances Locales)

c- Les épargnes

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée. Aussi appelée Capacité d'autofinancement CAF

	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	8 179 084	7 992 723	8 013 482	8 735 434
Epargne de gestion	1 468 844	1 560 228	995 853	1 237 558
Epargne brute	1 147 681	1 255 558	708 449	968 228
Taux d'épargne brute (en %)	14,35 %	15,71 %	9,08 %	11,7 %
Epargne nette	748 370	816 962	298 363	562 468

Epargne nette positive, une vigilance particulière est accordée aux dépenses et aux recettes, en collaboration avec les services

d- Les ratios

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

		Commune 2016 Pop 7683	Commune 2017 Pop 7667	Moyenne nationale 2015 de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	918,98	944,14	964,00
2	Produits des impositions directes/population	404,19	438,62	506,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 043,01	1 139,35	1 145,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	274,09	140,77	249,00
5	Encours de dette/population	780,35	729,05	900,00
6	DGF/population	260,71	265,56	185,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,5078	0,5248	0,5490

Ces paramètres soulignent une santé financière certes bonne mais dont l'équilibre ne sera préservé que par l'effort maintenu de prudence, illustré par les bilans des années précédentes au cours desquelles les engagements de la majorité municipale ont été très largement respectés.

II – Bilan 2017

Dans un contexte de réformes multiples, en cours, et attendues, la commune a mobilisé ses services autour d'une réflexion transversale. L'objectif en est de faire évoluer ses dépenses de fonctionnement, à la fois en fonction des besoins des services, mais aussi tout en s'obligeant à une autodiscipline de réévaluation systématique de ces besoins, des alternatives possibles, et de l'organisation mise en place pour les satisfaire. Alliant la maîtrise de ses dépenses d'investissement au maintien d'une offre de prestations de qualité, la commune a respecté ses engagements inscrits au budget.

A savoir :

A) Le fonctionnement

1- Les dépenses fonctionnement 2017

a- Les actions

Le Chapitre 011 : charges à caractère général

Pour les dépenses à caractère général, il nous a fallu tenir compte de différents paramètres, notamment :

- Le fonctionnement global d'un nouveau bâtiment : l'Hôtel de Vie
- La fluctuation des fluides
- Marché d'entretien des voiries à conserver

Ces dépenses concernent le fonctionnement des services et sont chaque année rationalisées pour se donner les moyens de maintenir nos objectifs sur tous les plans de la vie de notre cité, notamment en matière de service à la population.

Ces dépenses « courantes » se situent en 2017 dans la même lignée que 2016.

Le maintien de l'ensemble des services à la population a été une réelle préoccupation en lien avec les difficultés que nous évoquerons un peu plus loin pour le chapitre 12 et la suppression annoncée des contrats aidés en Juillet 2017.

Toutefois, nous avons poursuivi notre démarche pour la mise en œuvre du programme municipal.

Pour les services concernant les domaines de la **petite enfance, enfance, jeunesse**, nous avons conforté les nouvelles modalités d'organisation et de restructuration mises en place en 2016, notamment avec le nouveau service éducation.

Nos relations avec l'ensemble des **écoles** de la commune se clarifient et les équilibres entre le groupe scolaire du Trieu et les écoles du centre sont préservés, nous permettant de maintenir l'ensemble des classes sur la commune.

Le chantier pour les deux rentrées à venir se situe dans la mise en œuvre des classes dédoublées pour les CP en 2018 et le dédoublement des CE1 en 2019 qui risque d'être un peu plus problématique.

Les passerelles entre les services de la ville en terme de **loisirs** (centre d'accueil), de sport (service sport) et de **culture** (Musée Vivant des Enfants et le quartier) sont régulières et assurent une vraie plus-value dans les actions que nous menons pour les enfants.

Il en est de même pour la **jeunesse** avec la complémentarité des dispositifs LALP au service jeunesse et au centre socioculturel.

La ville est désormais dotée de services de qualité qui fonctionnent bien et fédèrent de nombreux habitants dans toutes les structures.

Les **comités de parents** pour les structures d'accueil de loisirs, les **comités d'organisation** pour la culture sont autant de participants qui, mis bout à bout, représentent l'investissement des habitants pour notre commune.

Toujours en terme de participation, nos **comités de quartier et le conseil citoyen** représentent également un engagement important pour la vie de notre commune.

Cet engagement a été suivi et reconnu par l'Etat qui a apporté sa contribution dans le soutien à la mise en œuvre des actions dans le cadre de la politique de la ville.

Souhaitons que la promesse de maintenir les financements dans ce domaine pour l'année 2018 sur la région soit tenue afin que les dynamiques entamées puissent se poursuivre.

A échelle de moyens constants, **les services des espaces verts** ont réalisé de belles prestations en 2017 et le fleurissement de la ville n'a pas démerité.

Et même si nous sommes contraints à entendre que notre parc est laissé à l'abandon, que nous ne sommes pas capables de le gérer au point de le confier à une association, je préfère écouter ceux qui nous disent qu'il est magnifique et représente un des rares poumons verts en plein centre-ville...

Les services techniques ont été fortement sollicités en 2017 et le chantier principal aura été la complète réhabilitation de l'école Ferry, mais aussi :

- L'aménagement d'un bureau de la communication en mairie
- La création de pièce intérieure au Centre Garcia Lorca
- La création de cloisons à l'école primaire Pasteur
- Fenêtres et châssis à la PMI au Trieu
- Travaux d'accessibilité Centre Garcia Lorca, Ecole Pasteur, Ecole Pierre et Marie Curie
- Pose d'alarmes anti-intrusion dans les écoles
- Aménagement d'un espace dédié au stockage de poubelles rue Jean Jaurès
- Sans compter les travaux quotidiens d'entretien, en électricité, peinture, ...

Et bien entendu tous les travaux courants d'entretien ...

La tranquillité publique et le cadre de vie

- L'amorce d'une campagne de remplacement des caméras permettra de disposer à ce niveau des nouvelles technologies avec un passage à la très haute définition pour une qualité d'image à 12 mégapixels au lieu de 3 actuellement. Cette campagne se poursuivra en 2018 pour un remplacement intégral à terme.
- L'éclairage public participe également à la tranquillité et à la sécurité de nos concitoyens. Un accent particulier est mis sur ce point.
- Le dispositif « Voisins vigilants » a été mis en place en 2017 et sera renouvelé.
- Dans le cadre du CISPD, le personnel concerné est mobilisé pour lutter contre les incivilités.

Le soutien aux personnes fragilisées

La commune a poursuivi son soutien aux personnes les plus fragilisées :

- Nos aînés
- Les personnes mal logées
- Les publics en décrochage, que ce soit social ou scolaire
- Et également en terme d'emploi à travers l'accompagnement des contrats aidés.

Toutes ces actions et les personnels concernés sont financés dans le cadre de notre fonctionnement et font l'objet, lorsque les dispositifs le permettent, de demandes de financements, par les services compétents chaque année. Cela implique un travail administratif rigoureux établi en lien avec le secrétariat général et les affaires financières.

Le Chapitre 65

Les Associations, forces vives de notre territoire, ont été soutenues à la hauteur des années précédentes.

Le Chapitre 012 :

Le personnel présente un effectif que l'on peut qualifier de :

- En légère progression pour la base
- En diminution importante pour les contrats aidés.

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/17
Agents titulaires ou stagiaires	82	79	83	87
Agents non titulaires	6	8	10	8
Autres (emplois d'avenir, CUI, activités accessoires)	36	33	46	27
TOTAL	124	120	139	122

Ce chapitre, représente la part la plus importante de notre fonctionnement et a fait l'objet d'une attention particulière au vu, notamment :

- Du retour à la semaine des 4 jours, après enquête effectuée auprès des parents, ayant pour résultat 80% d'avis favorable : les services se sont organisés afin de continuer à offrir une prestation de qualité pour l'accueil des enfants. Cette décision collective, confrontée à la problématique des emplois aidés, a demandé une réelle mobilisation de la part de tous les acteurs concernés.
- Des relèvements de cotisations aux caisses de retraites CNRACL et IRCANTEC au 1er janvier 2017,
- De la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et le l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;
- De la poursuite de la mise en œuvre progressive de la réforme relative aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique (P.P.C.R.).
- Des avancements de grade, la promotion interne
- De la formation du personnel, une plus-value pour la commune mais qui nécessite d'organiser les absences,

Pour 2017 le montant du régime indemnitaire s'élève à 292 834 €, les

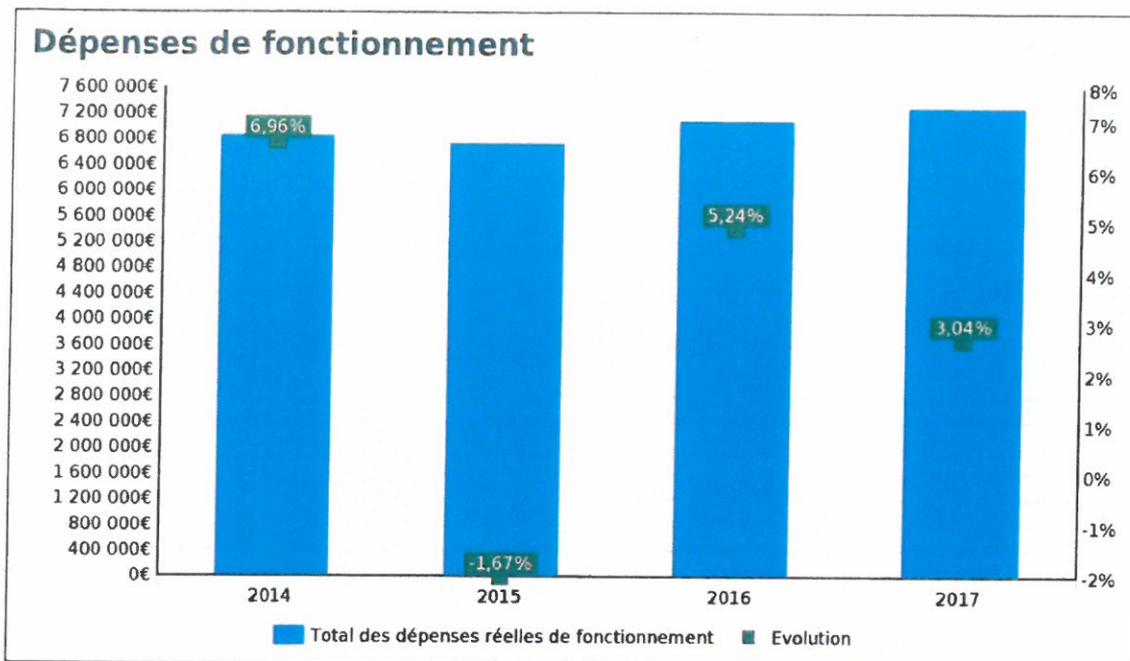
Heures supplémentaires à 17 799,73€, les heures complémentaires à 10 614,22 €

b- Les chiffres**Les dépenses de fonctionnement**

Ce tableau montre l'évolution des dépenses de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 851 679	6 737 165	7 090 033	7 305 288
Evolution en %	6,96 %	-1,67 %	5,24 %	3,04 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	3 381 270	3 503 192	3 586 059	3 799 156
Evolution en %	10,87 %	3,61 %	2,37 %	5,94 %
Charges à caractère général (chap. 011)	1 770 934	1 683 062	1 932 380	1 842 993
Evolution en %	5,9 %	-4,96 %	14,81 %	-4,63 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	400 043	297 398	315 305	421 471
Evolution en %	23,28 %	-25,66 %	6,02 %	33,67 %
Subventions versées (art 657)	869 405	838 178	865 979	844 699
Evolution en %	-0,64 %	-3,59 %	3,32 %	-2,46 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	112 795	119 613	111 632	137 635
Evolution en %	-15,91 %	6,05 %	-6,67 %	23,29 %
Intérêts de la dette (art 66111)	321 164	304 670	287 404	269 330
Evolution en %	-5,17 %	-5,14 %	-5,67 %	-6,29 %
Autres dépenses	-8 487	-8 949	-9 835	-9 995
Evolution en %	-173,89 %	5,43 %	9,9 %	1,63 %
Atténuation de Produits	4 556	0	1 109	0

Les "Autres dépenses" prennent notamment en compte les intérêts courus non échus (ICNE), les autres charges financières (autres articles chap. 66) et les charges exceptionnelles (chap. 67).

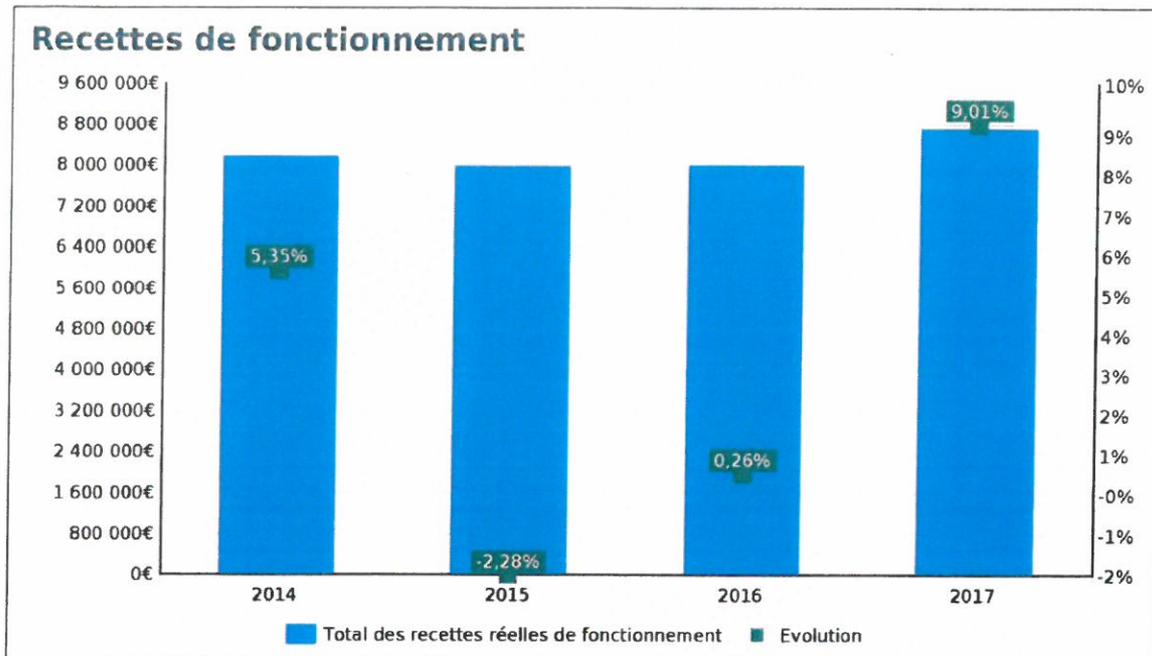


2- Les recettes de fonctionnement 2017

	2014	2015	2016	2017
Total des recettes réelles de fonctionnement	8 179 084	7 992 723	8 013 482	8 735 434
Evolution en %	5,35 %	-2,28 %	0,26 %	9,01 %
Produit des contributions directes (art 73111)	3 187 537	2 993 584	3 106 536	3 362 901
Evolution en %	7,47 %	-6,08 %	3,77 %	8,25 %
Fiscalité indirecte	982 794	865 916	1 224 449	1 244 995
Evolution en %	-4,74 %	-11,89 %	41,41 %	1,68 %
Dotations	3 441 256	3 095 823	3 140 502	3 302 914
Evolution en %	4,47 %	-10,04 %	1,44 %	5,17 %
Atténuation de charges (chap 013)	11 262	223 323	37 653	34 236
Evolution en %	213,3 %	1 882,98 %	-83,14 %	-9,08 %
Fiscalité transférée	19 181	19 181	19 181	19 181
Evolution en %	0 %	0 %	0 %	0 %
Autres recettes	537 054	794 895	485 161	771 207
Evolution en %	19,53 %	48,01 %	-38,97 %	58,96 %

La ligne "Autres recettes" comprend les produits des services (chapitre 70), les autres produits de gestion courante du chapitre 75 ainsi que l'ensemble des autres recettes d'exploitations constituées des produits financiers (chapitre 76), du chapitre 77 et des recettes diverses.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des recettes de fonctionnement



3- Les taxes locales

En 2017 les taux n'ont pas augmenté pour la 8ème année consécutive

Pour ne pas solliciter davantage le contribuable en maintenant la qualité des services, nous demeurons particulièrement vigilants quant à la maîtrise du budget de fonctionnement par l'ensemble des services. Cela nous permet de poursuivre une politique d'investissements dynamique.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

	Base nette im- posable TH	Base nette im- posable TFB	Base nette im- posable TFNB
2014	4 226 255	3 983 822	49 514
2015	4 408 440	4 049 726	48 159
2016	4 310 876	3 668 185	47709
2017	4 261 698	3 659 419	51119

Evolution

	Evolution de la base nette TH	Evolution de la base nette TFB	Evolution de la base nette TFNB
2014	1,34 %	12,77 %	18,49 %
2015	4,31 %	1,65 %	-2,74 %
2016	-2,21 %	-9,42 %	-0,93 %
2017	-1,14 %	-0,24 %	7,15 %

Les taux fiscaux

	Taux taxe d'habitation	Taux taxe foncière sur le bâti	Taux taxe foncière sur le non bâti
2014	37,4 %	38,76 %	78,38 %
2015	37,4 %	38,76 %	78,38 %
2016	37,4 %	38,76 %	78,38 %
2017	37,4 %	38,76 %	78,38 %

	2014	2015	2016	2017
Produit de la TH	1 580 619	1 648 757	1 612 268	1 593 875
Produit de la TFB	1 544 129	1 569 674	1 421 789	1 418 391
Produit de la TFNB	38 809	37 747	37 394	40 067
Rôles supplémentaires	23 979	-262 593	12203	271 803
Surtaxe sur les logements vacants	0	0	22883	38 765
Total des produits	3 187 536	2 993 585	3 106 537	3 324 136

Cette maîtrise du fonctionnement adaptée aux besoins nous a permis de réaliser des investissements importants pour notre commune :

B) L'investissement

1- Les dépenses d'investissement

a- Les réalisations

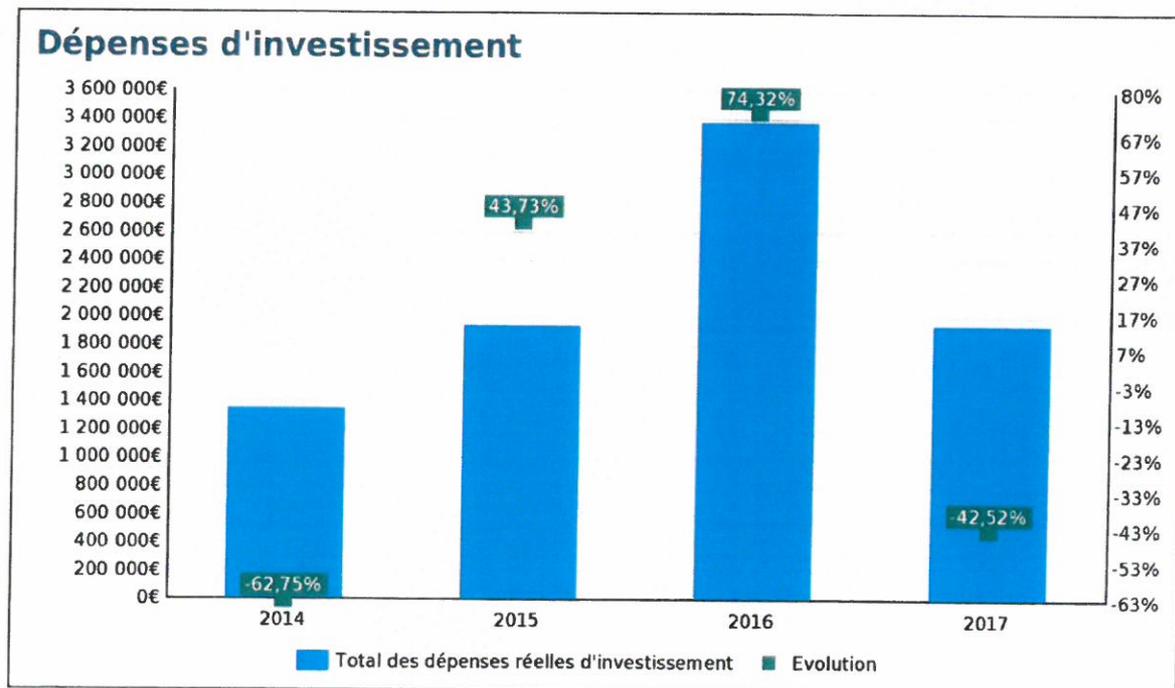
- 2017 a vu l'achèvement des travaux d'aménagement des abords de l'Hôtel de vie et de la rue du Maréchal Soult.
- Une aire de jeux a été créée au Parc en début d'année, avec le bénéfice d'une aide parlementaire de 20 000€. La forte fréquentation de ce lieu par les familles en fait une vraie réussite.
- Changement des châssis au centre Garcia Lorca
- Renouvellement des châssis à l'Ecole Pierre et Marie Curie
- Démolitions rue de la Paix et rue Voltaire
- La phase de maîtrise d'œuvre concernant le réaménagement complet de la Cité à l'entrée de la Rue des Tourterelles est en cours
- Réalisation d'études pour l'église, la rue Tabary, l'Ecole Langevin,
- Achat d'un véhicule électrique
- Acquisition de logiciels comptable, paye, licences informatiques
- En matière de sécurité et de tranquillité publique, renforcement de la vidéo protection par l'Installation de caméras très haute technologie
- L'éclairage public, son entretien et l'investissement pour travaux de gros entretien, renouvellement des armoires et maintenance
- Concernant la mise en œuvre des dispositifs de requalification du centre-ville et de redynamisation du commerce, la subvention aux commerçants qui en ont fait la demande dans la 1ere phase a été reversée.

b- Les chiffres

Ce tableau présente l'évolution des dépenses d'investissement.

	2014	2015	2016	2017
Total des dépenses réelles d'investissement	1 350 554 €	1 941 141 €	3 383 848 €	1 944 991 €
Evolution en %	-62,75 %	43,73 %	74,32 %	-42,52 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	948 517 €	1 502 516 €	2 066 430 €	1 012 738 €
Evolution en %	-70,18 %	58,41 %	37,53 %	-50,99 %
Subventions d'équipement (art 204)	0 €	0 €	57 687 €	261 185 €
Evolution en %	0	0	0	352,76 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	399 310 €	438 595 €	410 086 €	405 759 €
Evolution en %	-10,12 %	9,84 %	-6,50 %	-1,06 %
Autres investissements hors PPI	2 727 €	30 €	849 645 €	265 307 €

Les autres investissements hors PPI comprennent les autres immobilisations financières (chap 27), les autres investissements hors PPI, les opérations pour compte de tiers Cf 2014 (chap 45) en dépense, les opérations



afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449), les cautions Cpte 165

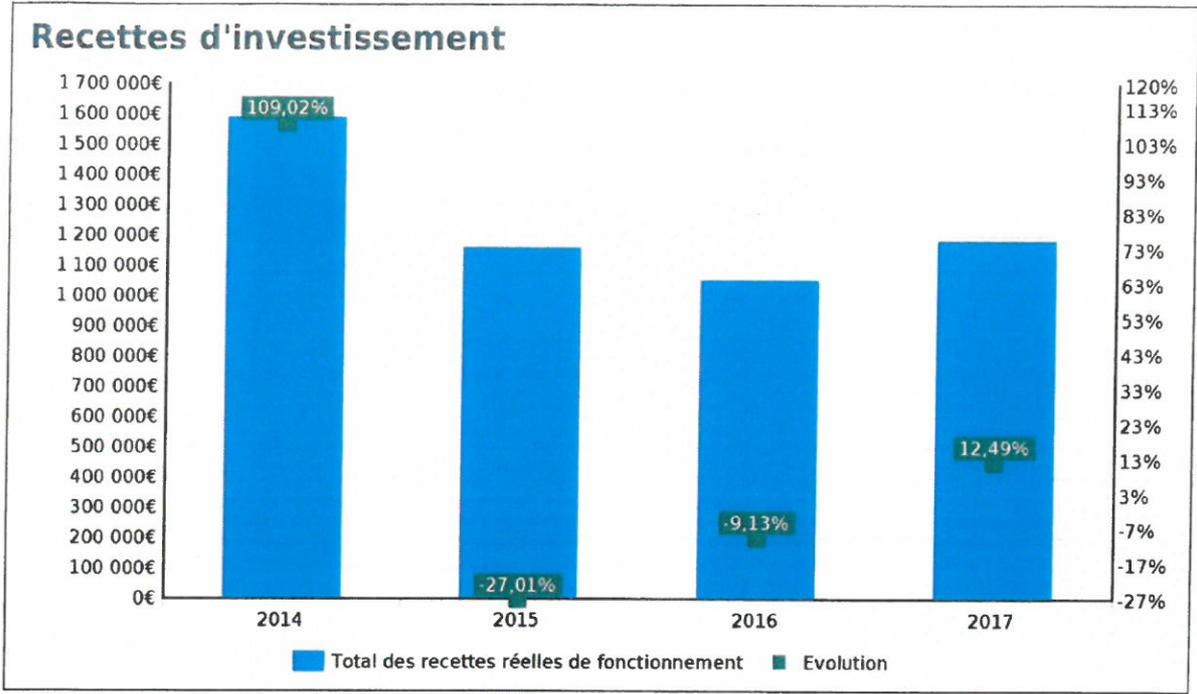
2 - Les recettes d'investissement

Les recettes sont constituées principalement:

- des ressources propres: l'autofinancement, les cessions d'immobilisation recettes ponctuelles, le FCTVA qui est en corrélation avec les investissements réalisés et la Taxe d'Aménagement également fluctuante.
- les ressources externes: les recettes de subvention liées aux opérations enregistrent un décalage par rapport au paiement.

	2014	2015	2016	2017
Total des recettes réelles d'investissement	1 590 623 €	1 160 980 €	1 054 933 €	1 186 723 €
Evolution en %	109,02 %	-27,01 %	-9,13 %	12,49 %
FCTVA (art 10222)	0 €	503 006 €	141 950 €	245 636 €
Evolution en %	-100 %	0	-71,78 %	73,04 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	1 298 270 €	549 769 €	864 580 €	819 466 €
Evolution en %	322,36 %	-57,65 %	57,26 %	-5,22 %
Autres subventions	0 €	0 €	0 €	0 €
Evolution en %	0	0	0	0
Taxe d'urbanisme	57 742 €	108 205 €	33 883 €	87 801 €
Evolution en %	-50,81 %	87,39 %	-68,69 %	159,13 %
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	0 €	0 €	0 €	0 €
Evolution en %	0	0	0	-100 %
Recettes diverses	234 611 €	0 €	14 520 €	33 820 €
Evolution en %	240,73 %	-100 %		132,92 %

Les recettes diverses comprennent notamment les autres immobilisations financières (chap. 27), les opérations pour compte de tiers cf. 2014 (chap. 45) en recette, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449),



Rmq: Lire ci-dessus : recettes d'investissement

III PROSPECTIVE POUR L'ANNEE 2018

L'année 2018 est une période particulièrement importante car elle amorce l'étape d'après mi-mandat qui contribuera à confirmer la volonté de la commune de concrétiser son programme jusqu'en 2020

Le budget 2018 prendra en compte les éléments de contrainte qui lui sont imposés et devra permettre dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la ville, la mise en œuvre des actions du programme de l'équipe municipale :

- Mener une politique dynamique en direction de toutes les générations pour favoriser le lien social à travers le cadre de vie, l'enfance, la jeunesse, l'éducation, le sport, la culture, la vie associative, la construction de nouveaux logements....
- L'entretien, la rénovation et l'aménagement de nos espaces publics, de nos équipements et de notre patrimoine.

A) Le cadrage budgétaire 2018

La ville de Fresnes-Sur-Escout au même titre que toutes les collectivités, doit s'adapter aux multiples réformes imposées par l'Etat, notamment par la recherche constante d'optimisation de ses richesses, tant humaines, structurelles, que financières, ainsi que par la juste dépense.

Dans ce sens, le budget 2018 fait l'objet d'une préparation très rigoureuse avec un cadrage précis, réalisé en réunion avec les élus et les services dès octobre 2017.

Les grands axes des réformes gouvernementales et leurs implications y ont été présentés et des modalités de mise en œuvre ont été adoptés

Les objectifs : préserver :

- La qualité et le volume du service fourni aux Fresnois
- La capacité d'investissement
- La qualité de vie au travail (conforté par la mise en œuvre d'un CHSCT)

Les axes :

- Réduire les dépenses
- Optimiser les recettes
- Préparer l'avenir (court, moyen, long terme)

➤ **Un budget adapté dans un contexte de visibilité toujours réduite sur le long terme**

Les grandes caractéristiques du BP 2018 :

- Pour la neuvième année consécutive, le budget sera construit sans augmentation des taux d'imposition.
- Stabilisation des prévisions budgétaires des dépenses réelles de fonctionnement

... en gardant pour objectif le maintien de la capacité d'autofinancement nécessaire aux investissements.

B) Les orientations 2018

1- En fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Tous les secteurs de dépenses font l'objet d'une analyse continue pour identifier les sources d'économies potentielles. Les charges à caractère général 011 et les charges de personnel 012 sont contenues et le seront à nouveau en 2018.

Chapitre 011 : les charges courantes

L'ensemble des services s'engage dans la démarche de limitation des dépenses que nous souhaitons pouvoir poursuivre sans pour autant mettre en péril les prestations à la personne offertes sur notre commune.

Pour autant, ce chapitre pourrait être susceptible d'être en augmentation suite aux orientations prises dans le cadre du chapitre 012, liées à la politique choisie pour le remplacement des contrats aidés : externalisation des services et/ou choix des Parcours Emplois Compétences avec les contraintes et les incertitudes qui sont liées.

Sur les dépenses à caractère général, il nous faudra aussi tenir compte de plusieurs paramètres :

- La mise en place du CHSCT et des contraintes qui seront imposées par le document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- Renforcement du service communication et du service informatique (modernisation des procédures, dématérialisation, sécurisation, ...)
- La fluctuation des fluides, éléments soumis à la conjoncture économique
- Le marché des entretiens de voirie à conserver

Particulièrement touché par la problématique des emplois aidés, le service des espaces verts poursuit néanmoins les actions liées à la volonté politique d'amélioration du cadre de vie.

Chapitre 012 : le personnel

La commune affiche sa volonté de maîtrise de l'évolution des effectifs. (Organisation, gestion prévisionnelle, non remplacement systématique de départs en retraite, accompagnement dans l'évolution de la carrière, ...)

En 2018 il faut aussi tenir compte, pour le chapitre 012 :

- De la toute récente mise en place des Parcours Emplois Compétences et du résultat des réflexions en cours
- De l'augmentation de la CSG au 01/01/2018 accompagnée du dispositif de compensation
- Des évolutions de carrières: augmentations d'échelons, mutations, départ en retraite, avancements de grade (21) et promotions internes (2) (*actés fin 2017*)
- La validation de services auprès de la CNRACL
- Augmentation du taux horaire du SMIC qui passe à 9,88€ contre 9,76€ en 2017, soit une revalorisation de 1,23% au 01/01/2018,

Tableau des effectifs :

	01/01/2018
Agents titulaires ou stagiaires	88
Agents non titulaires	8
Autres (emplois d'avenir, CUI, activités accessoires)	27
TOTAL	123

Pour le chapitre 65

Ce chapitre regroupe l'ensemble des subventions versées à la fois aux associations, mais également au CCAS, aux différents syndicats....

Notre CCAS maintient sa mobilisation appuyée par une gestion réaliste des demandes des usagers, ce qui permet de maintenir l'équilibre de son budget ainsi qu'une dynamique forte.

La vie associative à FRESNES-SUR-ESCAUT est très active et bénéficie du soutien constant de la municipalité depuis de nombreuses années. Le montant des subventions versées sera sensiblement identique au montant de 2017, à action constante.

A ce propos, les associations ont vu le dispositif de demande de subvention évoluer et dans ce sens, nombre d'entre elles collaborent avec nos services.

En recettes de fonctionnement, le contexte économique national incite de nouveau la ville à rester très prudente dans l'estimation de ses recettes. Il serait raisonnable d'envisager comme hypothèse :

- Une stabilité des produits des produits fiscaux
- Une hausse des dotations conformément aux hypothèses énoncées en amont, mais avec une marge de prudence.
- Sachant qu'il nous faut nous adapter en continu aux nouveaux dispositifs de financements.

Concernant le fonctionnement, la feuille de route sera donc renforcée pour les services avec pour objectifs de maintenir la qualité de service, d'être source d'innovation, de mobiliser les habitants usagers de nos structures pour participer activement à la vie citoyenne de notre commune.

La recherche d'une communication plus dynamique avec des festivités attrayantes va se poursuivre et nous permettre d'être au plus près des habitants.

Le cadre de vie demeure encore une préoccupation et la sensibilisation des habitants sur ce sujet doit être plus importante pour deux raisons :

- Personne ne doit oublier les droits et les devoirs de chacun pour vivre sereinement en collectivité et les déjections canines, les poubelles à rentrer, les papiers jetés par terre, le non entretien de son trottoir ne devraient pas être l'objet de discussion. Le débat porte plutôt sur les limites : jusqu'où la commune doit-elle se substituer à ses habitants au risque d'être mise à défaut sur la propreté de la ville ???
- La mise en œuvre de la législation afférente aux produits phytosanitaires va nous amener à de nouvelles pratiques qu'il va falloir faire connaître pour ne pas être taxer de laxiste. Oui certains trottoirs, chemins devraient retrouver la forme de pelouses.
- La tranquillité publique et la sécurité routière restent des chantiers qui se poursuivent avec l'installation de caméras au Quartier.
- L'arrivée d'un nouveau Coordinateur CISPD en 2017 a permis de réajuster nos pratiques en matière de rappel à l'ordre et de travailler en partenariat avec la police, les partenaires socio-éducatifs et les bailleurs. Cette collaboration se poursuit en 2018.

2- En investissement

En termes d'investissements importants sur la commune, il faut rappeler les engagements financiers que nous avons pris dans le cadre des dispositifs qui, par ailleurs ont pour effet de nous apporter des subventions importantes. Pour rappel :

Engagements pluriannuels :

- Le PNRQAD (rivage, Escaut, Bancel), et L'Ecole LANGEVIN
- Hardy Ballanger

Autres engagements :

- Entrée de ville Cité Sout
- Ravalements de Façades
- Rue Tabary
- Champ du Moulin
- Marché de voirie

Projets :

- Le Dojo: des réunions ont été organisées en lien avec l'agence ingénierie Départementale pour adapter le dojo aux nouvelles dispositions. Une nouvelle demande de subvention a donc été déposée auprès du Département.
- Réalisation de travaux « plus légers » chemin Dupire ;
- Réfection des trottoirs de la rue Ghesquière à partir des nouveaux logements Eiffage jusqu'à l'écluse
- La rue Jeanne d'arc et la rue du Bois feront l'objet de travaux de rénovation également.
- Aménagements de sécurité rue Jacques Renard

A ces investissements d'envergure viendront s'ajouter un certain nombre de projets qui toucheront encore davantage les habitants dans le cadre de leur quotidien.

Projection non exhaustive des Dépenses 2018 :

OBJET	DETAIL	Total du projet	Projection 2018
TRAVAUX DIVERS	Cimetière (columbarium et reprises)		13 000,00 €
	Travaux maison petite enfance		36 000,00 €
	marché de voirie : rue Ghesquière, Renard, ...		90 000,00 €
	Aménagement rue Jean Jaurès		20 000,00 €
	meubler Parc Joliot Curie		12 000,00 €
	arbres Parc		1 100,00 €
	Réfections divers (régie)		40 000,00 €
	Travaux accessibilité		25 000,00 €
	Fenêtres Ecole Pasteur		35 000,00 €
	travaux portes et canalisation EMLANGEVIN		12 800,00 €
	Aspiration fumées ferronnerie		19 320,00 €
	statue St Roch		11 748,00 €
	Démolitions		10 500,00 €
MATERIELS	matériel sportif tapis plinth ...		14 600,00 €
	Ecole de musique piano		4 000,00 €
	bibliothèque		2 450,00 €
	quartier		6 580,00 €
	informatique (ordinateurs, logiciels ...)		19 320,00 €
	Autres matériels services techniques, espaces verts, ect.		55 000,00 €
Eclairage public	marché		40 000,00 €
DOJO	honoraires frais annonce	895 000,00 €	155 000,00 €
	travaux		50 000,00 €
RENOUVELT URBAIN	Hardy Ballanger	1 195 075,00 €	239 015,00 €
	études diverses		30 000,00 €
	Entrée Soult démolition		75 000,00 €
PNRQAD	EMLANGEVIN HONORAIRES	1 085 000,00 €	155 106,00 €
	EMLANGEVIN TRAVAUX 40%		372 000,00 €
	Bancel	41 342,00 €	
	Escaut	13 030,00 €	6 515,00 €
	Rivage	384 580,00 €	
Reversement	trop perçu taxe aménagement		8 700,00 €
CAPITAL EMPRUNTS			424 689,00 €
EPF			111 511,00 €
TOTAL			2 095 954,00 €

Envoyé en préfecture le 19/03/2018

Reçu en préfecture le 19/03/2018

Affiché le 19/03/18 

ID : 059-215902537-20180315-11_2018-BF

FINANCEMENTS				
PROJET	FINANCEMENT	TOTAL FINANCEMENT SOLLICITE	2018%	PROJECTION 2018
Statue St Roch	DEPARTEMENT	3 427,00 €	100	3 427,00 €
	amis du vieux Fresne	3 000,00 €	100	3 000,00 €
	Astuce	2 500,00 €	100	2 500,00 €
FENETRES PASTEUR	TEPCV	15 000,00 €	100	15 000,00 €
Travx petite enfance	CAF	11 700,00 €	100	11 700,00 €
Dojo	DEPARTEMENT	298 480,00 €	30	89 544,00 €
	CNDS	149 240,00 €	30	44 772,00 €
	DETR	149 240,00 €	30	44 772,00 €
Aménagt rue Jean Jaurès	REGION	8 000,00 €	100	8 000,00 €
Mobilier Parc	REGION	6 000,00 €	100	6 000,00 €
Etude château Douaniers	AGGLO	10 000,00 €	100	10 000,00 €
	REGION	5 000,00 €	100	5 000,00 €
Entrée Soult Etudes	MAISONS ET CITES	8 557,00 €	100	8 557,00 €
PNRQAD EM LANGEVIN	ANRU	130 000,00 €	50	65 000,00 €
	REGION	59 200,00 €	50	29 600,00 €
	FSIL	200 000,00 €	50	100 000,00 €
Ventes				150 000,00 €
FCTVA				315 000,00 €
TAXE AMENAGEMENT				50 000,00 €
AUTOFINANCEMENT				1 134 082,00 €
TOTAL				2 095 954,00 €

Pour information : Excédent reporté disponible au cpte 002 en 2018 : **2 331 932 €**

C) PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

Fonctionnement : Objectif d'évolution :

- Stabilité des dépenses tout en maintenant les actions de contrainte de la dépense
- Stabilité des recettes (sous réserve des réformes en cours), tout en maintenant les actions d'optimisation des recettes.

Investissement : Projection

La continuité du budget sera concrétisée par des opérations qui s'étaleront dans le temps au travers de projets qu'il reste à définir eu égard aux partenariats, notamment en termes d'ingénierie et de subventions.

Est donc étudiée la possibilité d'inscrire à l'avenir les projets dont les estimatifs sont décrits dans le tableau ci-dessous. Nous devons tenir compte du phasage des dossiers déjà en cours.

Afin d'avoir une vision plus fine de la programmation à venir, ci-dessous une projection pluriannuelle, qui pourra être adaptée en fonction des réalités auxquelles nous sommes soumis.

PROJECTION :

	TOTAL OP	invests 2019	invests 2020
TRAVAUX DIVERS			
Travaux accessibilité		20 000,00 €	20 000,00 €
travaux voirie MARCHÉ		60 000,00 €	60 000,00 €
Eclairage public		40 000,00 €	40 000,00 €
Matériels et trav divers dont régie		120 000,00 €	100 000,00 €
Extérieur du château : étude en cours			
DOJO	895 000,00 €	690 000,00 €	
Terrain synthétique estimation à définir			
Château des Douaniers étude en cours			
RENOUVELT URBAIN			
Hardy Ballanger	1 195 075,00 €	239 015,00 €	239 015,00 €
Entrée ville SOULT	Etude en cours		
PNRQAD Rivage	384 580,00 €	115 374,00 €	
PNRQAD Escaut	13 030,00 €	6 515,00 €	
PNRQAD Bancel	41 342,00 €	20 671,00 €	
PNRQAD LANGEV	1 085 000,00 €	557 894,00 €	
DETTE		444 489,00 €	465 222,00 €
EPF		111 511,00 €	
TOTAL		2 425 469,00 €	924 237,00 €

OBJET	TOTAL financement	% 2019	Financements 2019	% 2020	Financements 2020
DOJO	596960		417 872,00 €		
DEPARTEMENT	298480	70	208 936,00 €		
CNDS	149240	70	104 468,00 €		
DETR	149240	70	104 468,00 €		
Terrain synthétique estimation à définir					
Château des Douaniers étude en cours					
RENOUVELT URBAIN					
Entrée de ville SOULT étude en cours					
PNRQAD EM LANGEVIN					
			194 600,00 €		
ANRU	130000	50	65 000,00 €		
REGION	59200	50	29 600,00 €		
FSIL	200000	50	100 000,00 €		
FSIC	619000	100	619 000,00 €		
FCTVA			252 000,00 €		330 000,00 €
TAXE AMENAGT			50 000,00 €		50 000,00 €
Autofinancement			891 997,00 €		544 237,00 €
TOTAL			2 425 469,00 €		924 237,00 €

Ces opérations représentent plusieurs millions d'Euros d'investissement qu'il sera nécessaire de pluri annualiser à travers des choix en cours qui dépendront des opportunités de subventions.

Deux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) seront proposés cette année au conseil municipal sur les opérations Dojo et Ecole maternelle LANGEVIN (PNRQAD) afin de permettre leur programmation phasée sur plusieurs exercices.

POUR CONCLURE ...

... sur ce rapport d'orientation budgétaire particulièrement riche en informations, il est bon de rappeler l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques qui prévoit que « les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique ».

Cet article illustre l'esprit qui anime la politique de notre gouvernement et les orientations qui nous sont imposées.

Dans ce contexte, se sont encore les communes les plus fragiles qui seront les plus impactées.

L'équation qu'il nous faut résoudre pour allier maîtrise des finances publiques et prospective avec les politiques gouvernementales, régionales et départementales actuelles, est de plus en plus ardue.

A cela s'ajoute la réforme de la taxe d'habitation et les politiques d'octroi de subvention soumises au concept de « rayonnement intercommunal ».

Cela signifie que le principe de libre administration des collectivités territoriales, notamment au niveau communal, est largement remis en question et que dans ce sens, les compétences que nous avons et les leviers dont nous disposons nous échappent progressivement.

Mais il faut s'adapter pour maintenir notre cap, et sur ces points nous pouvons affirmer que nous anticipons afin d'être en mesure de répondre dans les meilleures conditions possibles aux exigences de l'ensemble de nos partenaires, afin d'être toujours en phase avec les réalités, fussent-elles parfois difficiles à appréhender, pour répondre aux préoccupations de l'ensemble de nos concitoyens.

Les efforts demandés sont donc réalisés au quotidien, grâce à une organisation au fait des réalités.

Nous croyons au potentiel de notre territoire qu'il faudra exploiter de manière optimale, afin de créer de nouveaux leviers. Notre patrimoine et notre environnement pourront y contribuer, à l'appui du Contrat d'engagement pour le renouveau du bassin minier

Pour terminer et dans tous les cas, la commune mettra un point d'honneur à offrir des services toujours plus performants à destination de tous les Fresnois et à poursuivre son soutien aux associations, à la jeunesse, au sport et à la culture.